

Envoyé en préfecture le 10/12/2018
Reçu en préfecture le 10/12/2018
Affiché le 10.12.2018
ID : 031-213101355-20181207-201858B-AR

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de MURET

Commune de CAZERES/GNE- 31220

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DC-2018-58

ARRÊTÉ DU MAIRE

**ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DESAFFECTATION/DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
et CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de CAZERES-sur-GARONNE,
VU le décret n° 76.790 en date du 20.08.1976 et le décret n° 76.921 du 08.10.1976,
VU la décision du Conseil Municipal en date du 05 Octobre 2018 autorisant à Monsieur le Maire de lancer la procédure de déclassements et classement

Considérant que dans le cadre de la gestion de son domaine public, la Commune de Cazères est amenée à procéder à des désaffectations/déclassements et des classements dans le domaine public. Ces procédures sont précédées d'une enquête publique puis, au vu des conclusions du commissaire enquêteur et éventuellement des remarques figurant dans les registres, une délibération clôt l'opération permettant la conclusion des actes notariés de transfert.

A l'issue de la désaffectation et du déclasséement ces parcelles seront vendues aux riverains, à des tiers ou intégrées dans le domaine privé de la commune. Il s'agit des terrains suivants :

- Parcelles B 1306p et 1312p de 270 m2, situées en zone artisanale de Masquère ;
- Parcelle sise Rue de Bigorre d'environ 900 m2 ;
- Parcelle sise Rue de Baulas d'environ 400 m2 ;
- Parcelle C 1368p sise avenue de Labrioulette d'environ 1000m2 ;
- Parcelle C 1468 sise rue des Genêts pour 1160 m2 ;
- Parcelles C 1704 pour 593 m2 sise avenue de Saleich ;
- Parcelles A 1753 pour 299 m2 - A 1765 pour 166 m2 sises rue George Sand.

Et de classer dans le domaine public communal les terrains suivants pour faire un parking :

- Parcelles D 748 pour 20 m2 - D 1333 pour 363 m2 - D 1384 pour 496 m2 sises rue des Capucins ;

Ces parcelles sont répertoriées sur les plans ci-annexés.

ARRETE

Art. 1 - Le projet de désaffectation/déclasséement et classement du domaine public communal est soumis à l'enquête publique prévue par le décret précité.

Art. 2 - Le dossier mis à l'enquête publique comprend :

- une notice explicative,
- un plan de situation,
- un exemplaire du présent arrêté,
 - un avis de publicité,
- un exemplaire de la délibération susvisée,
- un registre d'enquête.

Art. 3 - Ces pièces seront déposées sur le site Internet de la Mairie www.mairie-cazeres.fr/declassements-classement/ et à la Mairie pendant 15 jours consécutifs du lundi 11 février à 9 h 00 au jeudi 28 février 2019 à 17 h 00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles, les jours et horaires suivants :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Art. 4 - Les observations formulées par le public seront consignées sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre à feuillets non mobiles sera coté et paraphé par le Commissaire enquêteur et tenu à la disposition du public à la Mairie - HOTEL DE VILLE - 31220 CAZERES/GARONNE - Téléphone : 05.61.98.46.00 - Télécopieur : 05.61.98.46.12 - e-mail : contact@mairie-cazeres.fr

Art. 5 - Monsieur Michel BUSQUERE, retraité, domicilié à 31170 TOUNEFEUILLE, est désigné comme Commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie le premier et le dernier jour de l'enquête, soit le :

Lundi 11 février 2019 de 9h00 à 12h00 et Le jeudi 28 février 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées à la Mairie par courrier.

Art. 6 - A l'expiration du délai de 15 jours visé à l'article 3, le Commissaire enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra le dossier au Maire après avoir mentionné ses conclusions.

Art. 7 - Le présent arrêté sera affiché pendant quinze jours avant l'ouverture de l'enquête aux lieu et place habituels jusqu'à la clôture de la dite enquête.

Fait à CAZERES/GARONNE

Le 07 Décembre 2018

Le Maire,

Michel OLIVA